



Puis je me servir de l'argent de ma mère avant son décès

Par **JEANNNE CECILE**, le **02/12/2015 à 17:12**

Ma mère 98 ans est en fin de vie. J'ai un compte joint avec elle. Puis je virer de l'argent de son compte sur ce compte joint? sachant que mon frère est décédé qu'il y a des neveux mais qui ne se sont pas manifestés depuis 30 ans. Peuvent ils demander au moment du décès les sommes qu'il y avait sur le compte avant le décès de ma mère?

Par **catou13**, le **02/12/2015 à 17:35**

Bonsoir,
Vous avez vous même répondu à votre question !! Outre vos neveux qui viendront par représentation de leur père à la succession de votre mère, le Fisc pourrait également s'intéresser aux mouvements sur les comptes avant le décès.